



Rapport d'Activités 2021

Benjamin Briant

30/06/2021

Cher adhérents - usagers,

Cette Assemblée Générale se tient aujourd'hui 1^{er} juillet 2021, date à laquelle les mesures de contraintes sanitaires ont été totalement levées mais sans que l'épidémie de COVID-19 ne soit formellement derrière nous. La crise sanitaire d'ampleur mondiale, sans précédent récent, a fortement impacté l'AUC dans son fonctionnement et dans ses finances. A l'occasion de cette Assemblée Générale, nous reviendrons sur les mesures de gestion que nous avons prises pour sauvegarder notre association mais aussi sur les décisions difficiles que nous avons eu à prendre. Ce rapport présente essentiellement l'année 2020 mais je reviendrai bien évidemment sur les perspectives pour l'année 2021.

La fonction de Président me confère comme chaque année la responsabilité de présentation du rapport d'activité de notre association.

Je reviendrai donc dans ce rapport sur les éléments marquants de cet exercice :

1. Structure associative et fonctionnement du CA
2. Les relations institutionnelles
3. Les aspects RH
4. La maîtrise budgétaire et la tarification
5. La maîtrise des outils de gestion
6. L'évolution de l'offre et les actions de restauration
7. La démarche de Développement Durable
8. Les orientations stratégiques 2020

La structure associative AUC et le fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration n'a pu se réunir que 2 fois du fait des périodes de confinements, du télétravail ainsi que des limites de jauge de salle de réunion. Ce faible nombre de réunions est regrettable à bien des égards, notamment parce que cela n'a pas permis aux nouveaux administrateurs élus fin 2019 de s'approprier les sujets de l'AUC de manière complète.

Nous n'avons pas constaté de démission d'administrateur cette année.

Les relations institutionnelles

Pour mémoire, l'AUC a signé une nouvelle convention avec l'IGN fin 2019 pour la période 2020-2023. Les principales nouveautés de celle-ci étaient :

- l'augmentation du montant unitaire de subvention par repas, passant de 5.49€ en 2019 à 5.55€ pour la période 2020-2021 puis à 5.61€ pour la période 2022-2023.
- l'affichage de ce montant par catégorie de cantine ;
- la périodicité des augmentations des tarifs des repas par l'AUC, une augmentation en 2020 et l'autre en 2022.

Rapidement au premier semestre 2020, alors que l'AUC était fermée du fait du confinement, le bureau de l'AUC a sollicité une aide auprès des établissements que sont l'IGN et Météo France pour continuer à honorer ses dettes et les salaires des agents de l'AUC. L'IGN a fait le choix de passer par un avenant à la convention actuelle, avenant spécifiant la création d'une subvention dite COVID d'un montant d'1,61€ par repas non pris. Il s'est agi à l'époque de compenser l'absence de fréquentation pour permettre l'équilibre financier de l'AUC.

Concernant Météo France, une convention a été signée en date du 10 novembre dernier. Elle reprend la quasi-totalité des termes de la convention entre l'IGN et l'AUC, notamment sur les engagements des deux parties mais aussi sur les montants de subventionnement de repas. Elle diffère sur sa durée, 1 an reconductible pendant 4 ans.

Les aspects «Ressources Humaines»

L'organisation du travail a été aussi particulièrement bousculée en 2020.

Nous avons compté en 2020 :

- 1 démission
- 2 licenciements économiques

La démission de Tatiana Richard de son poste de barmaid a été l'occasion pour le bureau de l'AUC d'ouvrir ce poste en interne et la candidature de Michelle Julvecourt a été retenue. Il lui a été confié comme objectif principal, en plus des activités de barmaid, d'appliquer le PMS, Plan de Maîtrise Sanitaire, pour la cafeteria. L'évaluation externe montre un vrai engagement et une amélioration de la maîtrise sanitaire à la cafeteria.

Concernant les deux licenciements économiques, la démarche du bureau de l'AUC a été la suivante :

- Partant du constat de l'augmentation du télétravail au sein de l'IGN et de Météo France, nous avons réévalué les perspectives de fréquentation et établi un nouvel équilibre économique à partir de celui-ci. Il faut avoir en tête que près de 3 agents sur 4 sur le site de Saint Mandé ont demandé un contrat de télétravail, avec une demande moyenne de 2j/semaine. Nous avons donc travaillé avec le Chef Gérant pour calibrer au mieux l'équipe avec deux critères 1. Garder les compétences et les agents qualifiés qui permettent de fournir une offre de qualité 2. Garder une équipe pouvant répondre à la fréquentation une fois les périodes de confinement passées.

C'est ainsi que nous sommes arrivés à la conclusion que 3 postes devaient être supprimés.

Le choix des postes supprimés s'est porté sur le poste de second, d'un cuisinier et d'un plongeur. Les deux licenciements opérés en 2020 sont ceux du second de cuisine et du cuisinier. L'AUC a fait le choix de proposer le dispositif de CSP, Contrat de Sécurisation Professionnelle, qui prévoit l'organisation et le déroulement d'un parcours de retour à l'emploi et des mesures d'accompagnement comprenant notamment des périodes de formation et de travail en entreprise.

Le troisième licenciement est intervenu au mois de mai 2021, le salarié a fait le choix de ne pas recourir au CSP.

Dès le 16 mars 2020, le bureau de l'AUC a positionné les salariés en chômage partiel. Le retour sur site s'est fait progressivement à partir du 11 mai, mais de façon permanente et par roulement, des salariés ont été maintenus en chômage partiel du fait de la faible fréquentation. Pour information, le dispositif de chômage partiel n'implique pas que les salariés soient payés par l'État. Le processus est le suivant :

- L'AUC continue à verser les salaires aux salariés et déclare à la DIRECCTE le nombre d'heures « chômées » ouvrant droit à subventionnement.
- La DIRECCTE, à partir de taux issus des décisions gouvernementales, établit le montant de subventionnement ;
- L'AUC doit continuer à verser les cotisations sociales patronales URSAAF et Retraite.

Donc si ce dispositif a effectivement permis de maintenir dans l'emploi les salariés de l'AUC et de ne pas passer par un plan de licenciement massif, le versement des cotisations sociales sans recettes a été la cause d'un abaissement conséquent de notre niveau de trésorerie.

Au total, l'AUC- IGN a perçu 72 314€ au titre du dispositif du chômage partiel et a versé 29 788€ au titre des compensations de salaires.

Le bureau de l'AUC a reçu une demande de mise en place de télétravail en 2020 de la part de la comptable, Marie Jo Hédouin, qui a été acceptée. L'avenant à son contrat de travail a été signé.

La maîtrise budgétaire en période COVID

Comme le rapport de trésorerie l'a évoqué, la trajectoire économique de l'AUC, positive en 2019 bien que le résultat net soit en négatif, a été balayée par la crise COVID.

L'AUC s'est efforcée de gérer la trésorerie en ne créant pas de dettes auprès des fournisseurs ; pour cela nous sommes passés d'un paiement à 30 jours à un paiement à 45 jours avec l'accord de ces derniers ; en contractualisant un Prêt Garanti par l'État à hauteur de 50K€ pour récupérer des liquidités au moment de la reprise de septembre ; en augmentant les tarifs en octobre 2020, tel que le prévoyait la convention avec l'IGN ; en créant de la dette auprès de l'URSAFF en étalant le paiement des cotisations employeurs du mois d'avril. Malgré toutes ces mesures, il a fallu piocher dans notre épargne et nos fonds propres sont passés de 200K€ à 70K€. Cette situation est particulièrement inquiétante et je ne peux que partager les conclusions de Matthieu sur l'impérieuse nécessité de reconstituer ces fonds.

Comme évoqué plus haut dans mon rapport, l'AUC a sollicité des aides exceptionnelles auprès de l'IGN et Météo France. Celles-ci ont représenté un montant total de 111 K€. Malgré ces aides précieuses, le résultat comptable de l'année de 2020 est bien négatif.

L'évolution de l'offre et les actions de restauration

L'AUC-IGN a adopté le principe de réduction du nombre d'offres quotidiennes et de leur nature, pour maîtriser les coûts des denrées, tout **en respectant les engagements contractuels de la convention et de la loi Egalim**.

Cette évolution a respecté la philosophie de l'AUC, sur l'approvisionnement et la qualité des denrées afin de ne pas perdre l'esprit de ce qui a été mis en place ces dernières années.

Une réflexion a été menée sur les achats en particuliers, essentiellement pour contrer les augmentations de tarifs. La remise en concurrence des fournisseurs a été conduite par le Chef-gérant, avec la difficulté dans cette démarche liée au contexte de crise économique généralisée.

Aucune action de restauration n'a vraiment pu être menée à son terme, la priorité n'étant pas celle-ci mais plutôt la survie de l'association.

Les orientations stratégiques 2021

Chers Usagers, la survie de l'AUC en 2020 nous a conduits à adopter un mode de gestion de l'urgence, passant de nouvelles contraintes sanitaires à des périodes de confinement, tout en essayant de déchiffrer le maelstrom des dispositions gouvernementales sur les aides et obligations. Il faut avoir à l'esprit qu'en 2021, c'est un mode de gestion « convalescent » que nous devons adopter. Vigilant sur les risques de reprise pandémique, prudent sur les dépenses et volontariste sur les demandes d'aides financières auprès des établissements IGN et Météo France, voilà les grands principes qui vont nous guider cette année.

Je me dois tout de même d'apporter quelques lueurs d'espoir :

Nous sommes en train de discuter d'un nouvel avenant avec l'IGN pour la mise en place d'une aide à la reprise d'activité. Si cette subvention n'est pas encore versée de façon sonnante et trébuchante, nous avons un soutien affirmé du Directeur Général, Sébastien Soriano.

Nous venons de signer deux nouvelles conventions, l'une avec la DRIEAT et l'autre avec le CAES du CNRS. Ces deux conventions représentent un potentiel de 170 usagers supplémentaires.

Enfin nous percevons une reprise des prestations de pause-café et de repas de Direction, ce qui nous fait penser qu'une fois la reprise totalement réalisée, en septembre, nous pourrons compter là-dessus aussi.

Je vais vous laisser la parole, chers usagers, pour débattre du bilan présenté et des orientations stratégiques pour notre association.

Je vous remercie enfin, Mesdames et Messieurs les usagers, sans qui l'AUC ne serait pas ce qu'elle est. Vive l'AUC-IGN.